

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

LIEUTENANT GÉNÉRAL CHARLES H. BELZILE

La meilleure façon de mettre nos membres au courant est sans doute de reprendre les nouvelles là où je les avais laissées, dans le bulletin du printemps 2003.

Le voyage d'études des boursiers 2003 a eu lieu comme prévu en Sicile et en Italie continentale et a été, au dire de tous, aussi réussi que les voyages précédents. Tous nos remerciements au Col David Patterson et à ses aides.

Le groupe était accompagné de Mack Johnson, rédacteur en chef de *Legion Magazine*.

Pour ceux et celles d'entre vous qui sont membres de la Légion, vous aurez sans doute remarqué que le numéro de septembre-octobre, dédié principalement à la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire des débarquements en Sicile et en Italie continentale, comprenait des articles sur les activités de la Fondation, rédigés par Mack Johnson et Dan Black. L'un d'eux portait sur le voyage d'études en Italie et d'autres décrivaient nos activités commémoratives en Normandie, dont l'inauguration de l'emplacement de Saint-Lambert-sur-Dives, qui surplombe les champs de bataille où s'est achevée la bataille de Normandie, fin août 1944. Nous adressons nos remerciements à *Legion Magazine* pour des informations aussi complètes et opportunes sur notre Fondation.

### Tenue de la réunion du conseil d'administration et des assemblées générales le 16 octobre

Vous aurez sans doute remarqué dans le titre que nous avons tenu plus d'une assemblée générale. En effet, nous avons convoqué une assemblée extraordinaire pour la proposition de changement de nom de la Fondation. Comme nous l'avions mentionné dans le



bulletin du printemps 2003, nous estimions depuis quelque temps déjà que notre nom devrait mieux refléter l'envergure de nos activités. Il a été décidé à l'unanimité d'adopter le nom suivant : « The Canadian Battlefields Foundation / La Fondation canadienne des champs de bataille ».

Nous avons entrepris les démarches nécessaires de modification de nom et soumis les documents requis à l'approbation d'Industrie Canada. Comme vous le constaterez en lisant le nouveau titre, nous venons tout juste de recevoir les lettres patentes supplémentaires et nous utilisons le nouveau nom depuis le 12 novembre. Notre site Web a également été modifié et est désormais le suivant : [www.canadianbattlefieldsfoundation.ca](http://www.canadianbattlefieldsfoundation.ca).

Lors de ces mêmes assemblées, la question des droits d'adhésion a également été soulevée. Vous vous souviendrez que dans le numéro précédent, nous avons parlé des problèmes de fonds d'exploitation et de l'éventualité d'une hausse des droits. Dans un même

(voir p. 2)

### Dans cette édition

Message du Président.....	1
Ceux don't on a perdula trace.....	2
Dernier appel.....	2
La demande de prêter assistance.....	3
Le rapport du Trésorier.....	3
« Insigne » commémoratif pour les anciens combattants de la Bataille de Normandie.....	5

temps, certains administrateurs et membres estimaient qu'il fallait éliminer les droits d'adhésion et solliciter plutôt des dons. Cette suggestion a été abandonnée car nous avons besoin de membres pour exister en tant que société légale.

Fidèle à la tradition canadienne, le conseil a décidé d'adopter un compromis. Nous demanderons donc à nos adhérents de verser un don au montant qui leur convient et nous accorderons le statut de membre à ceux et à celles qui versent un don de 40 \$ et plus. Cette nouvelle méthode sera mise en place au fur et à mesure que les adhésions en cours prennent fin.

### **Le programme des guides de la Fondation**

Comme dans le passé, ce programme a été très bien reçu et a duré plus longtemps que lors des années précédentes. Sous la direction de Céline Garbay, la saison s'est particulièrement bien déroulée et les guides ont prêté assistance à d'innombrables anciens combattants et autres personnes lors de leur visite du Jardin du souvenir, et des autres champs de bataille canadiens de la localité. Elles ont rédigé des rapports exhaustifs et soumis des recommandations qui seront d'une grande utilité pour la continuation du programme. Ces rapports figureront sous forme abrégée sur le site Web, ainsi que dans le bulletin. Nous remercions le ministère des Anciens Combattants pour son appui financier de ce service.

---

**BULLETIN DES CHAMPS DE BATAILLE** est publié par la Fondation canadienne des champs de bataille. Nous encourageons les soumissions d'articles sur des questions de la Fondation canadienne des champs de bataille et également les lettres à éditeur. Veuillez faire parvenir vos soumissions à l'adresse indiquée ci-dessous.

### **ATTENTION AUX ÉDITEURS DE JOURNEAUX**

Il vous est permis de reproduire, intégralement ou en partie, les articles du **BULLETIN DES CHAMPS DE BATAILLE**, en donnant à l'éditeur, le Capitaine (ret) Peter Forsberg, CD au numéro de téléphone (613) 236 9903; télécopieur (613) 236 8191; courriel [pw.forsberg@rogers.com](mailto:pw.forsberg@rogers.com).

### **Membres du conseil d'administration**

Lors de l'assemblée générale ordinaire, nous avons élu quatre nouveaux administrateurs. Il s'agit du mgén (retraité) Clive Addy, colonel de régiment, Royal Canadian Dragoons, de M<sup>me</sup> Corinne Plush (elle est depuis plusieurs années notre agente en France), de Michael Bechtold de l'Université Wilfrid Laurier, et de Morgan Wright, du Musée canadien de la guerre. Ces personnes dynamiques qui possèdent une vaste expérience, seront d'immenses atouts au sein du conseil. Les deux derniers sont des « diplômés » de notre programme de bourses et travaillent dans le secteur de l'histoire militaire. Ce choix correspond à notre désir d'avoir davantage de jeunes au sein de notre conseil d'administration, et nous l'espérons, de contribuer de nouvelles idées. Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour leur souhaiter la bienvenue.

(voir p. 3)

---

### **CEUX DONT ON A PERDULA TRACE**

**Si vous connaissez l'adresse actuelle de n'importe laquelle de ces personnes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous la communiquer.**

Mlle. Marie-Noel Duhaime (Kingston ON)  
 LCol J.A. English (Newport RI USA)  
 Mrs. Marjorie Kemp (Nanaimo BC)  
 MGen M. Scott Eichel (Victoria BC)  
 Lt. Col. Jack Fawcett CD (Ottawa ON)  
 LGen G. Allan MacKenzie (Winnipeg MB)  
 BGen D.J.F. Mackay (Gibson's BC)  
 Old Boys – Lake Superior Regiment (Motor)  
 Association (Thunder Bay ON)  
 Mr. Keith Spicer (Paris, France)

---

### **DERNIER APPEL**

**Nous avons le regret de vous annoncer le décès des membres suivants de la Fondation :**

BGen F. A. Clift, DSO, ED, CD (Goderich ON)  
 Mr. Alexander Koppers (Langley BC)  
 Mr. Martin B. McCumber, MMM. CD (Calgary AB)  
 Maj. Michel Gauvin, CVO, OC, DSO, Chevalier de la Legion d'honneur (Ottawa ON)  
 Capt Fred S. Westwood (Winnipeg MB)

---

Il est regrettable qu'en accueillant de nouveaux administrateurs, un organisme tel que le nôtre doive également faire ses adieux à des visages connus. Dans la rubrique « Dernier appel » du bulletin, figure le nom des membres qui ont disparu. Je voudrais mentionner deux anciens administrateurs du conseil d'origine, soit le major Elmo Thibault (mentionné également dans le numéro précédent) et plus récemment, le major Michel

Gauvin. Ils étaient tous deux d'anciens combattants de la bataille de Normandie et des diplomates reconnus après leur service de guerre; ils nous accordaient depuis longtemps leur appui. J'ai eu l'honneur de prononcer quelques mots, au nom de la Fondation, au service funèbre du major Gauvin. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles endeuillées.

Charles H. Belzile

Nous avons reçu la demande suivante et demandons à nos lecteurs de prêter assistance si possible :

« Je fais de la recherche pour un livre que j'écris sur le jour du Débarquement, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu en 2004. Je voudrais mener des entrevues avec d'anciens combattants qui ont participé à cette journée; je serais heureux d'avoir des nouvelles de tout service.

J'ai communiqué avec des hommes provenant des quatre coins de l'Europe, du Canada et des États-Unis pour mon livre; mais je voudrais ajouter à ce nombre.

Veillez communiquer avec moi par courriel ou par courrier ordinaire et je me mettrai en rapport avec vous dès que possible. »

Josh Hoerth [Schu\\_Mine@hotmail.com](mailto:Schu_Mine@hotmail.com)

2018 N. Jay

Aberdeen, SD 57401

U.S.A.

## LE RAPPORT DU TRÉSORIER

Merci à tous les membres qui m'ont déjà remis leur chèque pour les dons de 2004. Pour ceux et celles qui ne sont pas certains de votre statut, il suffit de consulter le bas de l'étiquette-adresse : elle vous indiquera la plus récente année pour laquelle vous avez versé un don. J'ai le regret de dire qu'il y a encore trop de membres qui ne versent leur don qu'une fois de temps à autre, ce qui rend notre situation financière parfois plutôt difficile.

Nos frais ne font qu'augmenter et ce, malgré le fait que les droits d'adhésion n'ont pas augmenté depuis que je suis devenu trésorier en 1999.

Nous apprécions tous les dons, de QUELQUE montant que ce soit, mais seuls les dons de 40 \$ et plus donnent droit aux avantages de l'adhésion à la Fondation.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'À COMPTER DU 12 NOVEMBRE 2003, NOTRE NOM EST DEvenu LA « FONDATION CANADIENNE DES CHAMPS DE BATAILLE » POUR MIEUX ILLUSTRER LE TRAVAIL QUE NOUS FAISONS EN DEHORS DE NORMANDIE ET PAR RAPPORT AUX AUTRES GUERRES DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE. À L'AVENIR, VEUILLEZ LIBELLER VOS**

**CHÈQUES À L'ORDRE DE : « LA FONDATION CANADIENNE DES CHAMPS DE BATAILLE ».**

Au fil des ans, quelques membres m'ont demandé s'ils pouvaient régler leur don par carte VISA. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas offert cette méthode de paiement, car nous avons toujours estimé qu'elle posait plus de complications (et comportait plus de frais) qu'autre chose, mais nous en réévaluons présentement les coûts et les avantages. Je serais intéressé à avoir VOTRE opinion sur la ques

(voir p. 4)

tion. Communiquez-moi vos suggestions par courriel (à info@hnccs.ca) et je vous ferai part des résultats dans le prochain bulletin.

D'autres membres m'ont demandé comment faire des dons importants à la Fondation, particulièrement lorsqu'ils sont titulaires de valeurs mobilières. Les renseignements qui suivent ont été adaptés d'une récente lettre que j'ai reçue de l'Armée du salut, avec la permission de l'organisme. L'Armée du salut en connaît un bout sur la collecte de fonds.

### *Testaments*

Les legs sont des dons purs où une personne nomme la Fondation canadienne des champs de bataille un ayant-droit dans son testament. La majorité des dons planifiés d'avance sont faits par disposition testamentaire et ne coûte rien au donateur pendant qu'il est encore en vie.

Un legs est admissible à un crédit d'impôt sur la déclaration finale de revenus. Selon les circonstances, un legs de bienfaisance peut être un moyen de transférer des montants qui seraient autrement imposables à un organisme caritatif sans avoir d'incidence sérieuse sur la capacité du donateur à pourvoir aux besoins de la famille et des amis.

Un legs peut avoir diverses formes : un montant d'argent, un bien-fonds ou un pourcentage de la somme restante, une fois déduits les frais et autres legs.

### *Rente*

Un plan de donation sous forme de rente comprend un investissement et une donation. Ce plan de dona-

tion prévoit un revenu à vie, tout en pourvoyant une donation aux travaux de la Fondation canadienne des champs de bataille. Votre donation vous donne un revenu fixe pour le reste de votre vie, à un taux habituellement supérieur aux taux des CPG et pouvant atteindre 10 %. Seule une partie du revenu est imposable, et pour les personnes âgées, il est exempt d'impôt. Les donateurs obtiennent un reçu aux fins de l'impôt pour une part importante du montant versé. Il faut être âgé d'au moins 60 ans pour ce type d'investissement.

### *REER*

La désignation d'un bénéficiaire direct évite l'impôt sur la succession

Il y a deux moyens de faire don de vos REER et vos FERR à la Fondation canadienne des champs de bataille. Vous pouvez faire de la FCCB le bénéficiaire désigné de votre régime. Vous pouvez également faire don du produit de votre régime à la FCCB par le biais de votre testament. Dans un cas comme dans l'autre, votre exécuteur testamentaire inscrit la valeur du régime sur la déclaration finale de revenus et la FCCB émet un reçu compensateur aux fins de l'impôt pour exonérer d'impôt la succession.

L'avantage d'utiliser la méthode de désignation d'un bénéficiaire est que la donation est versée plus rapidement et qu'elle va directement à la FCCB, évitant ainsi les frais d'homologation de succession.

### *Bien-fonds*

Les dons de bien-fonds peuvent vous procurer un reçu aux fins de l'impôt important; dans le cas de

biens-fonds de grande taille, ils peuvent même vous fournir une source de revenus nouvelle ou accrue. Un bien-fonds peut servir à constituer une rente aux fins de bienfaisance. Dans le passé, le traitement fiscal des gains en capitaux dissuadait de faire don d'un bien à valeur accrue. Les règles fiscales donnent maintenant la possibilité de faire don d'un bien à valeur accrue, tout en évitant, en totalité ou en partie, l'impôt sur les gains en capitaux. Lorsque la donation de bien-fonds sert à financer une rente, un bien-fonds à faible revenu et à valeur accrue peut en fait produire un revenu plus élevé lorsqu'on en fait don à la Fondation canadienne des champs de bataille.

### *Polices d'assurance*

On peut faire don d'une assurance-vie en nommant la Fondation canadienne des champs de bataille bénéficiaire ou propriétaire d'une police d'assurance-vie. La désignation de la FCCB à titre de bénéficiaire ou de propriétaire de la police établira les répercussions fiscales de la donation.

La police d'assurance-vie peut être entièrement acquittée, partiellement acquittée ou une nouvelle police. Lorsqu'un donateur désigne la Fondation canadienne des champs de bataille propriétaire d'une police d'assurance-vie, cette attribution est irrévocable. Pour cette raison, les avantages fiscaux pour le donateur sont immédiats, et les primes versées à la police par le donateur font l'objet d'un reçu annuel aux fins de l'impôt.

Lorsqu'un donateur transfère la propriété d'une police d'assurance-vie entièrement acquittée à la

(voir p. 5)

FCCB, le donateur recevra un reçu aux fins de l'impôt pour la valeur de rachat de la police.

Lorsque le donateur transfère la propriété d'une police d'assurance-vie partiellement acquittée et que le donateur continue d'acquitter les primes, il recevra un reçu aux fins de l'impôt pour chaque prime versée par la suite. Un donateur peut se procurer une police et nommer la Fondation canadienne des champs de bataille propriétaire et

bénéficiaire. Le donateur recevra alors un reçu aux fins de l'impôt pour les primes annuelles versées.

#### *Valeurs mobilières*

La donation d'actions (valeurs cotées en bourse) directement à la Fondation canadienne des champs de bataille comporte un avantage fiscal particulier. En 2000, le taux fédéral d'impôt a été modifié pour réduire à 50 % le taux d'inclusion des gains en capital. Lorsqu'on fait

don de valeurs mobilières à la FCCB, 25 % seulement des gains en capital sont ajoutés au revenu imposable. (Par contre, en vendant les valeurs puis en faisant don du produit de la vente, 50 % des gains en capital seraient imposables !)

La FCCB fournit un reçu aux fins de l'impôt pour activités de bienfaisance qui équivaut à 100 % de la juste valeur marchande – le do

(voir p. 6)

### « INSIGNE » COMMÉMORATIF (MÉDAILLE) POUR LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

Le Conseil régional de Basse-Normandie a créé un insigne de poitrine commémoratif qui sera remis aux anciens combattants du débarquement et de la Bataille de Normandie. Chaque insigne de poitrine sera numéroté et gravé au nom de l'ancien combattant.

Pour recevoir cet insigne, il FAUT :

1. avoir participé au Débarquement ou à la Bataille de Normandie dans la période du 5 juin au 24 août 1944 (aucune durée de service minimale ne semble être nécessaire);
2. participer à l'une des cérémonies de remise de médaille, qui auront lieu en Normandie, à compter du 4 juin, et tout au long de l'été 2004. Le Conseil préfère que les anciens combattants se voient remettre leur insigne de poitrine sur les lieux où s'est illustrée leur unité d'appartenance;
3. s'inscrire aussitôt que possible.

On trouvera les renseignements nécessaires au site suivant : [www.normandiememoire.com](http://www.normandiememoire.com). Il suffit de cliquer sur la version française pour accéder aux nombreux renseignements du site sur les activités qui auront lieu pendant l'été, les cartes, l'hébergement, etc. En cliquant sur « Espace Vétérans » au coin supérieur droit de la page, on accède au calendrier des cérémonies de remise d'insigne et à un formulaire d'inscription en ligne.

**IMPORTANT : LE SITE WEB INDIQUE QU'IL FAUT S'INSCRIRE PAR COURRIEL;** nous suggérons donc que vous demandiez à quelqu'un qui a un accès Internet de vous aider, le cas échéant. Il POURRAIT s'avérer possible de s'inscrire par courrier ordinaire; si vous voulez essayer cette démarche, écrivez à : Normandie Mémoire 60<sup>e</sup> anniversaire, Abbaye aux Dames, place Reine Mathilde, B.P. 70067, 14007 Caen Cedex 1, France. **NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT QUE VOUS VOUS INSCRIVIEZ PAR COURRIEL; LE PROCESSUS SERA BIEN PLUS RAPIDE, MOINS COÛTEUX ET MOINS FRUSTRANT !** En fait, vous pourriez bien constater qu'il n'est possible de s'inscrire QUE par courriel !

**LES CHAMBRES D'HÔTEL EN NORMANDIE SE REMPLISSENT RAPIDEMENT.** Si vous avez l'intention d'y aller, faites vos réservations DÈS MAINTENANT.



nateur bénéficie donc d'un double avantage ! Plusieurs membres de la Fondation ont déjà profité de cette option.

Comme vous pouvez le constater, bien des choix s'offrent, mais il faut les examiner et planifier avec soin. J'ai deux conseils à vous donner :

En premier lieu, ne convertissez JAMAIS un bien en argent, pour faire don de cet argent à la Fondation. Dans presque tous les cas, il vaut mieux nous transférer DIRECTEMENT le bien.

En second lieu, consultez TOUJOURS votre avocat ou votre comptable avant de prendre une décision, pour établir la solution qui vous convient le mieux. Il est certain que nous apprécions toujours vos dons, mais nous ne voulons pas que le processus vous soit défavorable, à vous ou à vos proches !

Harry Needham



*Le colonel Jacques Ostiguy à la présentation officielle de la plaque du Régiment de Maisonneuve, le 8 juin 2003*



**BULLETIN DES CHAMPS DE BATAILLE**  
La Fondation canadienne des champs de bataille

c/o Musée de la guerre  
Cour General Motors  
330 Promenade Sussex  
Ottawa ON K1A 0M8  
CANADA